

N/REF : 7/05/2026 10H03 C:000502 I:16424
V/REF : 878143
V/Email reçu le Jeudi 07/05/2026 à 10H03

ESPACIL HABITAT
Siege
20 RUE GUY ROPARTZ
CS 54221
35042 RENNES CEDEX

V/REF.IMM. 1050
IMMEUBLE : LAMARTINE -1050
1 A 5 V.HUGO/1 A 12 LAMARTINE
1 A 3 R.SEVIGNE /1 A 5 MOLIERE
35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE

Rennes, le 22 Mai 2026

Référence Marché : Electricité-Lot3 Breti Est
LOCALISATION : 12 RESIDENCE LAMARTINE - PASS CHANTIER
MOTIF : VÉRIFICATION ÉLECTRIQUE COMPLETE DU LOGEMENT
CONSUEL ELECTRIQUE
Donneur d'ordre : Mme R MOREL

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 19/05 (VÉRIFICATION ET CONSUEL)
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
VÉRIFICATION ÉLECTRIQUE COMPLETE DU LOGEMENT
REPOSE DE TOUS LES ENJOLIVEURS APPAREILLAGE DU LOGEMENT
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 19/05/26 à 14H17 Mme R MOREL

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	2.1-Ff Vérif.famil.consuel Instal.élect.	1	180,63	180,63
2,50	H(s) Main d'Oeuvres hors BPU	1	52,00	130,00
TOTAL H.T.				310,63
T.V.A. a 10,00%				31,06
TOTAL T.T.C.En EURO				341,69

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.